

## RÉUTILISATION

- ▶ Proposer de la vaisselle et des contenants réutilisables
- ▶ Proposer des sacs réutilisables
- ▶ Mettre en place la consigne
- ▶ Favoriser l'utilisation de produits de seconde-main ou de prêt
- ▶ Accepter de vendre sans contenant ou dans des contenants apportés par le client
- ▶ Mettre à disposition de la clientèle des emballages non consignés (cageots, cartons...)
- ▶ Réparer, faire réparer, réutiliser ou donner les objets et matériaux
- ▶ S'engager dans le réseau Repar'acteurs

## VALORISATION ET RECYCLAGE

- ▶ Choisir des contenants recyclables ou compostables
- ▶ Devenir un point de dépôt (petits électroniques, piles, cartouches d'encre, etc.)
- ▶ Optimiser et respecter le tri des matières recyclables
- ▶ Valoriser les biodéchets (collecte ou compostage)
- ▶ Broyer, compacter ou mutualiser les déchets pour réduire le transport
- ▶ Faire collecter les huiles alimentaires si pas mis en place



Vous voulez que vos efforts soient reconnus ?

A l'issue d'un accompagnement de 3 mois, chaque commerce reçoit le **LABEL** destiné à mettre en valeur son engagement vers le zéro déchet auprès des habitants et acteurs du territoire.

Prêt à relever le défi ?

Contactez notre service

[animations@sba63.fr](mailto:animations@sba63.fr)

Samantha CANAC

04 73 647 444

du 12 septembre au 9 octobre

DÉFI

COMMERCE

ZÉRO

DÉCHET



## Vous êtes commerçant.e et souhaitez réduire vos déchets ?

Le Syndicat du Bois de l'Aumône, via son service Eco-citoyenneté, met au défi les commerçant.es qui souhaitent réduire leurs déchets. Les participants s'engagent à réduire leurs déchets à travers 5 éco-gestes choisis ensemble.

## Participez à un défi qui vous est consacré !

- ▶ Pour améliorer vos pratiques vers des actions éco-responsables
- ▶ Pour profiter d'une visibilité de vos initiatives auprès de votre clientèle
- ▶ Pour générer des économies financières grâce à une meilleure gestion et une réduction de vos déchets
- ▶ Être conforme aux différentes réglementations



## Le SBA vous accompagne dans votre démarche grâce à :

### ▶ Un diagnostic de la situation actuelle dans votre établissement :

Une 1<sup>ère</sup> visite sur place a pour objectif de réaliser un état des lieux des pratiques déjà mises en œuvre dans votre établissement pour limiter la production de déchets, aussi bien pour vous que pour votre clientèle.

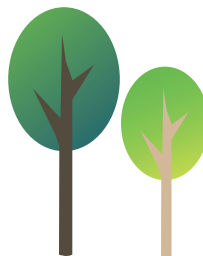
### ▶ Un accompagnement dans le choix d'actions à mettre en place, adaptées à votre contexte :

Un plan d'action et un accompagnement personnalisés, comportant de nouvelles pratiques pour tendre vers le « zéro déchet », vous seront ensuite proposés.



### ▶ Le choix de 5 éco-gestes minimum par le commerçant pour réduire le volume de vos déchets et se tourner vers une consommation responsable

(à choisir dans la liste ci-contre)



## 5 éco-gestes à choisir parmi 4 thématiques !



### RÉDUCTION

- ▶ Bannir les articles à usage unique et les unidoses (pailles, essuie-tout...) en proposant des alternatives lavables.
- ▶ Lutter contre le gaspillage alimentaire (proposer des Gourmet bag, proposer des dons à des organismes, réduire les invendus, réaliser un diagnostic...)
- ▶ Mobiliser les fournisseurs en leur demandant de réduire les emballages
- ▶ Proposer des produits en vrac
- ▶ Proposer des produits durables (ex. biologiques, locaux, équitables)
- ▶ Limiter sa consommation de papier et de produits d'entretien
- ▶ Dématérialiser sa communication
- ▶ Utiliser des matériaux de récupération pour faire les papiers cadeaux

### COMMUNICATION

- ▶ Communiquer auprès des clients de ma démarche de réduction des déchets
- ▶ Inciter les clients à venir avec leurs contenants personnels

S'ENGAGER

DURABLEMENT

...